

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 01-36/2021**

Date de convocation et d'affichage : 11 juin 2021

Objet : Exonération des loyers commerciaux 2021.

L'an deux mil dix-vingt-et-un et le dix sept juin à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – COMBRISSEON Jean-Luc – JUVENON Marie-Hélène – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe – VANDECASTEELE Corinne.

Excusés : GIROT Dominique – VEY-FARCE Cathy – ROBIN Christelle

Absents : GARO Carine – JUVENON Marie-Hélène.

Procuration : GIROT Dominique à LABLANQUI Jean-Marie – VEY-FARCE Cathy à COMBRISSEON Jean-Luc – ROBIN Christelle à ANGE Josianne.

Jean-Luc COMBRISSEON a été élu secrétaire de séance.

- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ◆ Vu la période de crise sanitaire liée au COVID-19,

Considérant que, durant la période de couvre-feu liée à l'épidémie de COVID-19, l'entreprise MARTEL ne pouvait pas ouvrir son camion pizza ce qui a entraîné une absence de recettes.

Considérant qu'il est donc proposé d'exonérer l'entreprise MARTEL du second semestre de loyer à hauteur de 90€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'exonérer du loyer du second semestre l'entreprise MARTEL à hauteur de 90€.

PRECISE que la présente délibération sera transmise à le Trésorerie de Romans.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 18 juin 2021.

**Le Maire
Fabrice LARUE**

